

4331



LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES
DU DEVELOPPEMENT DES PECHES
DANS LES PAYS DU SAHEL

Document présenté à Monsieur Brah Mahamane



Marcel Daneau
Octobre 1984

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES
DU DEVELOPPEMENT DES PECHES DANS
LES PAYS DU SAHEL

Agrovet inc.
628 Jacques Cartier,
Boucherville, Québec. Canada
J4B 5L7 (514) 655-6559

Marcel Daneau
Octobre 1984

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. LES POTENTIELS DE PRODUCTION	1
2. LES NIVEAUX ACTUELS DE PRODUCTION	2
3. LES BESOINS ALIMENTAIRES PROTÉIQUES SATISFAITS	2
4. LES BESOINS ALIMENTAIRES PROTÉIQUES À SATISFAIRE	3
5. LES CONTRAINTES DE DÉVELOPPEMENT	4
5.1 Connaissance des ressources halieutiques	4
5.2 Surveillance et contrôle	5
5.3 Migration des ressources halieutiques	5
5.4 Productivité des flottes artisanales et industrielles	6
5.5 Exploitation des ressources par des flottes étrangères	7
5.6 Disponibilité de capitaux	7
5.7 La qualité des produits	8
5.8 Capacité des usines de transformation	8
5.9 Commercialisation sur les marchés intérieurs	8
5.10 Commercialisation sur les marchés extérieurs	8
5.11 La formation des pêcheurs	9
5.12 Une direction gouvernementale structurée et fonctionnelle	10
6. LES DIRECTIONS GOUVERNEMENTALES DES PÊCHES	11
7. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT	11
7.1 Exploitation optimale et gestion régionale des ressources halieutiques	12
7.1.1 La recherche en matière de pêche	13
7.1.2 La gestion régionale des ressources halieutiques	13
7.1.3 La surveillance et le contrôle des zones de pêche	14
7.2 Formation des ressources humaines	14
7.2.1 L'apprentissage et l'expérimentation à la pêche artisanale	15
7.2.2 La formation technique et professionnelle à la pêche industrielle et pour les cadres moyens	16
7.2.3 La formation universitaire pour les cadres supérieurs et la recherche	16

7.3	L'introduction de nouvelles technologies	17
7.3.1	La pêche artisanale	17
7.3.2	La transformation artisanale	18
7.3.3	La commercialisation artisanale	18
7.4	L'utilisation rationnelle du capital	19
7.4.1	Priorité au secteur artisanal	19
7.4.2	Le secteur industriel	20
7.5	L'environnement socio-politique favorable	22
7.5.1	Les structures gouvernementales	22
7.5.2	Les politiques et les programmes	23

TABLEAUX

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Sources de satisfaction des besoins nutritifs, créatrices d'emplois et de revenus, facteurs de stabilité sociale et politique, les pêches doivent être un secteur de développement prioritaire dans les pays du Sahel et privilégié par les instances qui, à l'échelle internationale, ont comme objectif l'amélioration du bien être des populations des pays en voie de développement.

Le présent document se veut une évaluation de l'importance des pêches dans la satisfaction des besoins alimentaires du Sénégal, de la Mauritanie, de la Gambie, du Cap Vert, du Burkina Faso (antérieurement Haute Volta), du Mali et du Niger. Il se veut une reconnaissance des contraintes du développement des pêches de ces pays. Il se veut enfin une identification des orientations stratégiques de développement des pêches qui mériteraient d'être retenues par les pays concernés.

1. LES POTENTIELS DE PRODUCTION

Les potentiels de production des pêches maritimes et continentales sont importants. Ils sont évalués à quelque 1 580 500 tonnes, toutes espèces confondues. La Mauritanie présente le potentiel le plus considérable, le Sénégal suit avec le Mali, la Gambie, le Cap Vert, le Niger et le Burkina Faso. Le potentiel de la pêche continentale représente 18 pourcent environ du potentiel total. La pêche maritime est donc beaucoup plus importante. Toutefois, dans les pays intérieurs et en milieu rural, la pêche continentale est primordiale (voir Tableau 1).

2. LES NIVEAUX ACTUELS DE PRODUCTION

La production des pays du Sahel se situe bien en deçà de leur potentiel de production. De fait, quelque 422 000 tonnes ont été pêchées par les pays du Sahel en 1981 par rapport à des captures totales d'un peu plus de 1 000 000 de tonnes (voir Tableau 2). Les pays étrangers ont donc récolté 600 000 tonnes ou environ 60 pourcent des captures. C'est la Mauritanie qui alimente presque exclusivement les pays étrangers. Il faut noter que la production maritime actuelle se rapproche du niveau potentiel de production: près de 900 000 tonnes sur un potentiel de quelque 1 300 000 tonnes. Pour la pêche artisanale, la production se situe bien en deçà du potentiel: 127 000 tonnes versus 283 500 tonnes. C'est la sécheresse des dernières années dans les régions intérieures qui est la cause fondamentale de cet écart ou anormalité.

Les captures par les flottes nationales sont plus importantes au Sénégal qu'en Mauritanie, en Gambie ou au Cap Vert. D'autre part, le Mali domine tous les autres pays producteurs du Sahel, en ce qui a trait à la pêche continentale. En effet, ce pays capture près de 75 pourcent des espèces continentales des pays du Sahel.

3. LES BESOINS ALIMENTAIRES PROTÉIQUES SATISFAITS

Les pêches jouent un rôle fondamental dans l'alimentation des populations des pays du Sahel. Aussi, les consommations totales de poisson sont très importantes (voir Tableau 3).

Les pays océaniques ont une consommation moyenne de poisson per capita nettement supérieure à celle des pays continentaux. Dans l'état actuel des choses, la production excède la consommation au Sénégal, en Mauritanie et en Gambie. Au Cap Vert, au Burkina Faso, au Mali et au Niger, il y a plus ou moins équilibre entre la production et la consommation nationales. Ce peut être un équilibre forcé toutefois car la consommation doit s'ajuster nécessairement à la production. Une plus grande disponibilité ferait sans doute hausser les consommations dans les régions intérieures des pays maritimes et, encore plus, dans les pays continentaux.

De tous les pays du Sahel, c'est la Mauritanie qui possède les ressources halieutiques les plus abondantes et les plus susceptibles de satisfaire les besoins protéiques des populations.

4. LES BESOINS ALIMENTAIRES PROTÉIQUES À SATISFAIRE

Dans tous les pays du Sahel, à l'exception possible de la Mauritanie, il y a une rareté et une carence graves de protéines d'origine animale que la production de protéines d'origine végétale n'arrive pas à combler. La sécheresse des dernières années a contribué à empirer les choses. De fait, théoriquement, quels pourraient être les besoins protéiques d'origine animale à satisfaire par le poisson? En supposant que les protéines d'origine animale devraient constituer 50 pourcent de la consommation des protéines totales d'origine animale et végétale et que l'écart entre les protéines d'origine animale qui devraient être consommées et celles qui sont effectivement consommées était comblé par des produits halieutiques, on peut estimer les besoins théoriques en protéines d'origine halieutique (voir Tableau 4).

Les besoins théoriques en protéines d'origine halieutique seraient de l'ordre de 428 000 tonnes en 1985 par rapport à des besoins satisfaits de 288 000 tonnes environ. En théorie, les pays du Sahel pourraient absorber quelque 140 000 tonnes de plus de produits halieutiques. Les pays qui seraient vraiment déficitaires par rapport à leur production actuelle (voir Tableau 2) seraient le Cap Vert, le Burkina Faso, le Mali et le Niger. D'autre part, si tous les pays du Sahel pouvaient atteindre leur potentiel de production (voir Tableau 1), seul le Burkina Faso serait déficitaire en protéines d'origine halieutique. Dans les faits, toutefois, seul le Sénégal, la Mauritanie et la Gambie ont, à court terme, des marges de manoeuvre suffisamment grandes pour combler leurs besoins. Les autres sont dans une situation extrêmement difficile.

5. LES CONTRAINTES DE DÉVELOPPEMENT

Les contraintes de développement des pêches sont fort nombreuses dans les pays du Sahel. À peu de choses près, elles sont les mêmes dans tous les pays, sauf que leur acuité peut varier d'un pays à l'autre. Par exemple, des contraintes de surveillance et de contrôle dans l'exploitation des ressources halieutiques sont plus aiguës en Mauritanie qu'au Cap Vert ou au Mali.

5.1 Connaissance des ressources halieutiques

De nombreuses estimations ont été faites sur le potentiel d'exploitation des biomasses. Néanmoins, des recherches systématiques et continues sur les stocks océaniques et continentaux, sur la

biologie des espèces, sur la dynamique des populations, sur le développement de l'aquaculture, etc. sont poursuivies avec des moyens fort modestes et, en certains cas, très faibles. Une connaissance très imparfaite des ressources permet d'établir difficilement le point maximum des captures des espèces et complique singulièrement le développement des flottes. Une mauvaise connaissance des ressources peut conduire à leur surexploitation.

5.2 Surveillance et contrôle

Le plateau continental (jusqu'à l'isobathe de 200 mètres) des pays maritimes du Sahel s'étend sur quelques 64 670 kilomètres carrés et il manque de surveillance et de contrôle.

5.3 Migration des ressources halieutiques

Les ressources halieutiques océaniques du Sénégal, de la Mauritanie, de la Gambie et du Cap-Vert ont, du fait de leur nature migratoire, un fort caractère international. Elles transgressent dans leur mouvement nord-sud les zones territoriales exclusives de ces pays ou de leurs pays voisins.

La transgression des frontières n'est pas, bien sûr, un problème biologique, c'est un problème politique. Les ressources migratoires changent en quelque sorte de nationalité lorsqu'elles changent de zones économiques exclusives. En théorie, sinon en pratique, il y va de l'intérêt d'un pays donné de tirer le maximum des ressources lorsqu'elles se trouvent sur le territoire national. En

ce faisant, toutefois, ce pays pénalise ses voisins et, à plus long terme, se pénalise lui-même. À une propriété commune doit correspondre une répartition commune. S'il y a dichotomie entre propriété et répartition, il peut y avoir conflit.

En ce qui concerne la pêche continentale, il est hautement souhaitable d'en concevoir la gestion à l'échelle d'un bassin ou d'un plan d'eau. Si ce plan d'eau est international comme c'est le cas, entre autres, pour les fleuves Gambie, Sénégal et Niger et le lac Tchad, il doit faire l'objet de gestions nationales harmonisées à l'ensemble du plan d'eau. Autrement, la production et le rendement des pêches nationales risquent d'être très problématiques.

5.4 Productivité des flottes artisanales et industrielles

Certains éléments des flottes artisanales sont caractérisés par une productivité faible mais susceptible de croître moyennant l'utilisation d'engins de capture plus performants, en supposant que les ressources peuvent supporter des efforts de pêche supplémentaires. Une faible productivité peut impliquer une production orientée vers l'auto-consommation chez de nombreux pêcheurs, ou vers une commercialisation peu rémunératrice chez d'autres pêcheurs. Par ailleurs, le développement des flottes industrielles pose les problèmes de l'insuffisance nationale de capitaux et d'une rentabilité très problématique, par suite des coûts croissants des investissements, des productivités inégales, des opérations très coûteuses des flottes et des prix instables sur les marchés internationaux.

5.5 Exploitation des ressources par des flottes étrangères

Dans les pays maritimes, les ressources halieutiques des zones économiques exclusives sont l'objet d'une forte demande par des pays étrangers. Ceci donne lieu à des propositions d'accords, à des négociations et à des ententes dans lesquelles les parties en cause tentent de maximiser leurs bénéfices. Se pose ainsi tout le problème de la répartition de la rente économique entre les utilisateurs des ressources et l'État riverain, en tant que propriétaire des ressources.

5.6 Disponibilité de capitaux

Le capital est un facteur de production rare, donc coûteux, dans les pays du Sahel. Par ailleurs, les capitaux affectés au développement des flottes, des infrastructures portuaires et terrestres à l'intention des flottes, et les capitaux alloués aux biens de transformation et de commercialisation des produits sont généralement très importants.

La disponibilité de capitaux est un facteur nécessaire de développement mais il n'est pas suffisant en soi. Le choix des investissements doit dominer toute la problématique de l'utilisation des capitaux dans le secteur des pêches.

5.7 La qualité des produits

La transformation, la conservation et le transport des produits de la pêche artisanale sont faits dans des conditions insatisfaisantes et avec des moyens assez rudimentaires; des pertes de qualité considérables en résultent.

5.8 Capacité des usines de transformation

Les usines de transformation industrielle souffrent souvent de désuétude là où elles existent et elles opèrent bien en deçà de leur capacité.

5.9 Commercialisation sur les marchés intérieurs

La commercialisation du poisson sur les marchés intérieurs est relativement bien développée et efficace dans les régions maritimes. La commercialisation faite loin des points de débarquement est beaucoup plus difficile. Les moyens de transport et les facilités de conservation sont souvent insuffisants, inadéquats, mal utilisés ou absents tout simplement.

5.10 Commercialisation sur les marchés extérieurs

La commercialisation du poisson sur les marchés extérieurs est fort aléatoire en ce sens que la demande et les prix sur ces

marchés, sur lesquels les pays producteurs n'ont aucun contrôle, sont fort variables et introduisent ainsi de forts éléments d'incertitude dans toutes les opérations de pêche.

Par surcroît, les pays producteurs connaissant peu et sont peu impliqués dans les réseaux de commercialisation des produits sur les marchés extérieurs. Ils sont donc peu familiers avec les exigences tarifaires ou non tarifaires des pays importateurs et, de ce fait, peuvent commettre de coûteuses erreurs.

D'autre part, sur des marchés extérieurs particuliers, comme les marchés africains par exemple, les pays producteurs ont à concurrencer une production puisée à même leurs propres ressources par des pays étrangers, ces derniers ayant accès aux zones économiques exclusives, en vertu d'ententes.

5.11 La formation des pêcheurs

La formation des pêcheurs artisanaux en est une basée uniquement sur l'expérience. Des programmes d'apprentissage technique et d'expérimentation, des services d'éducation populaire et d'extension, initiant le pêcheur à tous les aspects de son métier, font généralement défaut.

Le développement d'une flotte industrielle exige une expertise en mer, à tous les niveaux. Des programmes de formation en navigation, en technique d'engins de pêche, en mécanique, en biologie, en administration, demandent beaucoup de temps à mettre en place et leur succès dépend du degré de préparation des postulants à ces programmes. Est ainsi posé le problème de l'adaptation des pêcheurs à

une nouvelle technologie. Développer un corps d'experts, suffisamment nombreux pour assurer le bon fonctionnement d'une flotte industrielle de pêche moderne et d'une certaine importance, est le fait d'une génération. La volonté des pays de développer rapidement une flotte industrielle, ou même une flotte artisanale améliorée, s'accommode mal d'une telle lenteur.

5.12 Une direction gouvernementale structurée et fonctionnelle

Une bonne gestion des pêches doit reposer sur des structures et une expertise gouvernementales fonctionnelles et bien articulées. S'il en est autrement, comment en arriver à bien intégrer les projets de développement nationaux et internationaux en matière de pêche dans les budgets de l'État et dans l'économie nationale, et à réduire les pertes ou maximiser les gains de tels projets? Il ne fait aucun doute que des problèmes de quantité et de qualité de personnel, plus ou moins aigus selon les pays, se posent dans les pays du Sahel.

Soulignons que la mise en place d'infrastructures de toute nature et de services adéquats à l'industrie de la pêche impose de fortes charges à l'État pour leur maintien et leur fonctionnement. L'absorption des charges récurrentes par l'État ou par les utilisateurs est un problème grave dont il ne faut pas sous-estimer l'action de freinage sur le développement des pêches.

6. LES DIRECTIONS GOUVERNEMENTALES DES PÊCHES

Afin d'assurer la coordination indispensable au développement des pêches maritimes et continentales, les pays du Sahel se sont donnés des structures gouvernementales responsables dans ce secteur. Il y a une grande variété de structures d'un pays à l'autre (voir Tableau 5). Les pêches maritimes ne font pas l'objet d'un ministère propre, sauf en Mauritanie. Quant aux pêches continentales, leur attachement est fort variable selon les pays: développement rural, eaux et forêts, environnement, etc.

Dans les diverses directions gouvernementales, de nombreuses difficultés existent, entre autres: qualification insuffisante du personnel, rareté de moyens techniques, manque de crédits, absence sérieuse d'agents dans les milieux de pêche et grave problème d'en-cadrement des cadres moyens.

Bien sûr, les pays du Sahel sont affectés par ces difficultés à des degrés divers. Mais ils sont tous touchés. La mise en place de structures institutionnelles propres aux pêches peut permettre la reconnaissance de la spécificité et de l'intérêt des pêches dans le système gouvernemental et dans l'économie nationale. La création de structures institutionnelles est une chose; l'opérationnalisation des structures en est une autre. Le développement des pêches doit compter sur l'une et l'autre.

7. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Une plus grande disponibilité de produits halieutiques à des prix acceptables par les pêcheurs et les consommateurs est l'un des

objectifs prioritaires des pays du Sahel. Par ailleurs, pour que les pêches soient une source de croissance économique et de progrès national, il est essentiel qu'elles croissent à un taux annuel au moins égal à celui de la croissance démographique. Un tel taux de croissance est possible seulement si un certain nombre d'éléments sont réunis et opérationnalisés: accroissement et répartition équilibrée des captures entre les flottes artisanales et industrielles maritimes et entre les États riverains océaniques ou fluviaux, le cas échéant; amélioration de la transformation et de la conservation; réseaux de commercialisation adéquats; politiques et programmes gouvernementaux appropriés, etc. Pour ce faire, ces éléments doivent reposer sur une relative abondance et une connaissance convenable des ressources halieutiques ainsi que sur une formation qualifiée de la main-d'œuvre. Les agents responsables des pêches doivent être sensibles et réceptifs à l'introduction et à l'utilisation de nouvelles technologies bien adaptées au milieu, à une utilisation rationnelle du capital et à un environnement socio-politique favorable.

7.1 Exploitation optimale et gestion régionale des ressources halieutiques

Par exploitation optimale des ressources halieutiques, il faut comprendre une utilisation qui, sur le plan biologico-économique, donne le maximum de bénéfices économiques pour la nation. En d'autres mots, il faut entendre la détermination de niveaux de captures qui rapportent le plus financièrement aux divers agents impliqués dans les pêches. Ces niveaux, toutefois, ne peuvent être déterminés adéquatement que par la recherche, une répartition régionale équitable et une surveillance et un contrôle adéquats des zones

de pêches nationales. Voilà donc trois orientations stratégiques fondamentales.

7.1.1 La recherche en matière de pêche

En recherche, trois domaines sont peuvent être retenus: biologie, ingénierie et socio-économie. La recherche de nature biologique permet, entre autres, d'évaluer l'importance, l'interrelation et la mobilité des stocks. Elle peut donc permettre d'estimer les niveaux possibles d'exploitation ainsi que les répartitions susceptibles d'être retenues entre les États riverains océaniques ou fluviaux. Elle peut aider à orienter, dans le cas des pêches maritimes, les flottes artisanales et industrielles vers des exploitations propres à chaque flotte.

Quant à la recherche de nature technique, elle peut faire croître la qualité des produits halieutiques en modifiant la nature des produits commercialisés ou en introduisant des techniques de conservation appropriées au milieu des pêches en général et à celui des pêches artisanales, en particulier.

Enfin, celle de nature socio-économique permet de mieux connaître le milieu de la pêche et de déterminer les choix susceptibles de maximiser les bénéfices des agents concernés.

7.1.2 La gestion régionale des ressources halieutiques

Dans la région du centre-est atlantique, la gestion et l'appropriation des ressources halieutiques sont nationales alors que

les ressources ont un caractère régional.

Cette problématique est apte à causer de grandes difficultés dans l'exploitation rationnelle des ressources de ces territoires. Il serait urgent de coordonner les programmes de gestion des ressources à l'échelle régionale: détermination des contingents; certaine uniformité dans les réglementations (engins de pêche, périodes de pêche, etc.); échange des connaissances en matière de recherche; coordination dans l'élaboration des politiques internes (subventions et crédit) et externes (accords ou ententes avec des pays tiers), etc.

7.1.3 La surveillance et le contrôle des zones de pêche

Une exploitation optimale des ressources halieutiques n'est possible que si l'État possède les moyens de faire respecter les politiques et les programmes de gestion retenus. Autrement, des abus sont fort possibles. Ce qui conduit à des conflits entre les utilisateurs des ressources ou, encore, à des surexploitations et des gaspillages inconsidérés et coûteux pour la nation.

Il est donc dans l'intérêt des pays de se doter de systèmes de contrôle et de surveillance et de coordonner les activités des systèmes à l'échelle régionale.

7.2 Formation des ressources humaines

La formation des pêcheurs, du personnel technique et professionnel est l'élément clef de tout développement d'une certaine

importance dans les pêches maritimes. La multiplicité des tâches et des activités dans le secteur des pêches est considérable et fait appel à un très grand nombre de techniques, de spécialités et de disciplines.

Les orientations stratégiques en matière de développement et de formation dans le secteur des pêches se situent à trois niveaux. Chacun devrait faire l'objet de programmes spécifiques: l'apprentissage et l'expérimentation, la formation technique et professionnelle, la formation universitaire.

7.2.1 L'apprentissage et l'expérimentation à la pêche artisanale

L'introduction de nouvelles techniques et d'engins de pêche performants ainsi qu'une amélioration du traitement artisanal du poisson ne peut se faire sans des programmes d'apprentissage et d'expérimentation spécifiques aux pêcheurs artisanaux. Ceci implique la formation de programmes propres à cette fin dont l'une des composantes doit comprendre des activités d'expérimentation par les pêcheurs eux-mêmes, sous la surveillance d'un personnel approprié.

Compte tenu de la place prépondérante de la pêche artisanale dans le secteur des pêches, il y aurait grand intérêt à ce que les pays concernés accordent une priorité aux activités de formation des pêcheurs artisanaux.

7.2.2 La formation technique et professionnelle à la pêche industrielle et pour les cadres moyens

Pour la formation de divulgateurs de techniques nouvelles auprès des pêcheurs artisanaux et des équipages de la pêche industrielle et du personnel d'encadrement nécessaire à la bonne marche des projets de pêche, une préparation technique et professionnelle, qui pourrait se situer entre l'apprentissage et la formation universitaire, est d'une grande nécessité. Des institutions spécialisées et des programmes orientés vers la technologie des engins de pêche, les techniques de conservation des produits halieutiques hautement périssables, les techniques de navigation en mer, la pisciculture, etc. permettraient de répondre adéquatement aux besoins de formation d'agents intermédiaires dans les secteurs privés et publics des pêches.

7.2.3 La formation universitaire pour les cadres supérieurs et la recherche

La formation de spécialistes en matière de pêche (halieutes) ou en des disciplines qui font partie intégrante de ce champ d'activités (biologie, économie, etc.) est essentielle aux cadres supérieurs et aux chercheurs de l'industrie de la pêche et de l'État.

Il est fondamental que les autorités publiques de chaque pays évaluent leurs besoins en diplômés universitaires dans les diverses disciplines des pêches et recherchent la création et le développement d'institutions et de programmes de formation les plus aptes à satisfaire leurs besoins.

7.3 L'introduction de nouvelles technologies

Une hausse de la productivité dans l'industrie de la pêche dépend pour une bonne part de l'implantation de nouvelles technologies. Ces nouvelles technologies toutefois doivent être adaptées à l'environnement économique et social auquel elles sont destinées. Elles doivent s'inspirer dans la plus grande mesure possible et lorsque c'est possible, des technologies locales qui sont le fait d'une longue tradition et d'une parfaite adaptation aux conditions du milieu. À cet égard, trois domaines devraient faire l'objet d'orientations particulières de développement: la pêche artisanale, la transformation artisanale et la commercialisation artisanale.

7.3.1 La pêche artisanale

La pêche artisanale maritime ou continentale, si importante dans les économies nationales devrait faire l'objet d'analyses technologiques dans ses multiples facettes. Des innovations mineures ou des améliorations qui peuvent paraître insignifiantes, ou même des changements importants, telle l'introduction du moteur hors-bord dans les pirogues, peuvent modifier sensiblement les comportements des pêcheurs et faire croître leur rendement à la pêche.

Dans cette perspective, l'élaboration de modèles de bateaux de pêche expérimentaux à partir de types de bateaux présentement utilisés sur la côte africaine présente une vaste avenue de développement.

7.3.2 La transformation artisanale

La transformation artisanale par le salage, le fumage ou le séchage permettant l'utilisation d'une forte main-d'œuvre, souvent féminine, peut contribuer à une saine conservation des produits et aider à la satisfaction des besoins protéiques des populations habitant loin des grands centres urbains surtout.

Il apparaît donc primordial d'élaborer de nombreux programmes orientés vers l'introduction de nouvelles technologies de séchage et de fumage du poisson. Ceci permettrait non seulement d'améliorer la qualité des produits mais d'augmenter aussi les volumes de production par l'élimination des pertes de poids dues à la manutention ou aux insectes ou aux parasites ichtyophages.

7.3.3 La commercialisation artisanale

Une très forte proportion de la pêche artisanale est commercialisée à l'état frais à travers tout un réseau de mareyage, est transportée vers les marchés avec des moyens de conservation inadéquats, est vendue aux consommateurs dans des conditions hygiéniques souvent pitoyables. Un secteur-clef de l'industrie de la pêche vend aux marchés des produits de qualité fort douteuse. Ce sont les consommateurs qui en font les frais.

Au niveau de la commercialisation artisanale, une orientation stratégique pourrait comprendre une augmentation et une plus grande utilisation de camions appropriés, la production de glace en des endroits choisis près des points de débarquement, la disposition aux

points de vente de caisses isothermes pour le maintien de la fraîcheur du poisson.

7.4 L'utilisation rationnelle du capital

Le capital est un facteur de production rare. Ceci implique donc des choix dans son utilisation. Devraient être retenus les instruments de production qui pourraient avoir le plus d'incidence ou de rendement économique et social ou d'impact sectoriel et régional, tout en étant les moins coûteux possible pour tous les agents impliqués (pêcheurs, transformateurs, consommateurs, État, etc.).

Jusqu'à présent, une large partie des capitaux nationaux et internationaux ont été consacrés au développement des flottes industrielles, à la mise en place d'infrastructures portuaires et terrestres et à la construction de facilités d'entreposage et de commercialisation pour les flottes industrielles. Dans les pays océaniques, tout au moins!

7.4.1 Priorité au secteur artisanal

À notre avis, cette stratégie de développement aurait du céder le pas à celle du développement du secteur artisanal. Pourquoi?

- 1) La flotte artisanale utilise relativement peu de capitaux et beaucoup de main-d'œuvre; 2) Elle peut être très productive (l'utilisation de la senne tournante en est la preuve); 3) Elle est

rentable pour les détenteurs de capitaux et rémunère relativement bien les pêcheurs; 4) Elle coûte peu à l'État; 5) Elle n'agit pas de façon catastrophique sur les ressources halieutiques et elle devrait même avoir l'exclusivité d'exploitation des ressources halieutiques, pélagiques et démersales, jusqu'à six ou même douze milles des côtes; 6) La transformation artisanale est un élément essentiel de complémentarité de la flotte artisanale et fait partie de la vie même des communautés rurales; 7) La commercialisation artisanale a la responsabilité d'alimenter de façon quasi exclusive le pays avec les fruits de la pêche artisanale; 8) Les infrastructures portuaires et terrestres nécessaires à la flotte, à la transformation et à la commercialisation artisanales peuvent prendre la forme d'investissements modestes, de maintien et d'opération faciles et de coûts récurrents acceptables par l'État.

7.4.2 Le secteur industriel

La flotte industrielle est coûteuse de construction et d'opération et peu utilisatrice de main-d'œuvre. Sa rentabilité fut et est toujours précaire et, en certains cas, désastreuse. Sa recherche de rentabilité l'amène souvent à surexploriter les ressources halieutiques et à nuire à la flotte artisanale. Son rayon d'action devrait se limiter aux espèces pélagiques océaniques et aux espèces démersales éloignées d'au moins six milles (possiblement douze milles) des côtes.

Le développement d'une flotte industrielle a généralement tendance à se concevoir en termes de propriété d'unités proprement nationales. D'autres scénarios sont possibles et souvent utilisés par les pays océaniques du Sahel: création de sociétés mixtes, ven-

te de quotas à des flottes étrangères, perception de droits sur le tonnage des navires de pêche, etc. Une attention toute particulière devrait leur être accordée. Ils pourraient peut-être être plus bénéfiques pour la nation que la stricte possession d'une flotte industrielle de pêche.

Les capitaux affectés aux infrastructures portuaires et terrestres à l'intention des flottes maritimes industrielles et les capitaux alloués aux biens de transformation et de commercialisation des produits industriels sont généralement très importants. Par ailleurs, les marchés visés par le secteur industriel sont essentiellement internationaux. Ils sont recherchés comme source de devises étrangères. Notons que ces marchés peuvent être très instables. Ici encore, diverses stratégies sont possibles. On tente généralement de maximiser les gains nationaux en voulant garder au pays les valeurs ajoutées par la transformation et la commercialisation. C'est un objectif on ne peut plus louable en soi. Ce qui serait important de savoir, toutefois, c'est la rentabilité de tout le système. Est-ce que le fait d'avoir une flotte nationale généralement déficitaire peut être compensé par des gains à la transformation et à la commercialisation? Ou, est-ce que le fait pour une nation de vendre ses ressources halieutiques au plus offrant, à l'intérieur d'un système de contrôle serré en mer, serait plus bénéfique pour la nation?

Ce genre de calculs doit retenir l'attention des autorités nationales. Au niveau des choix industriels de développement des pêches maritimes, ils sont fondamentaux.

7.5 L'environnement socio-politique favorable

La pêche se pratique dans un milieu dont la perception que l'on peut en avoir varie avec les sociétés. La pêche peut être perçue comme une activité peu valorisée et peu valorisante dans la structure sociale de la nation ou, inversement, ce peut être une activité relativement bien reconnue par le milieu.

De nombreux facteurs peuvent influencer les perceptions positives ou négatives que l'on peut avoir de la pêche et, à cet égard, l'État est un facteur déterminant. En effet, l'État est l'élément premier dans les choix des orientations et des développements des pêches et son attitude, ses politiques, ses programmes peuvent les hiérarchiser dans l'échelle industrielle de la nation.

7.5.1 Les structures gouvernementales

Si l'État possède des structures administratives bien identifiées et bien articulées par rapport aux divers domaines des pêches dont il a la responsabilité, son rendement peut être grandement accru. Indépendamment de la philosophie politique qui l'anime, l'État a tout intérêt à se donner des structures décisionnelles efficaces et qui rejoignent rapidement les agents visés par ses décisions. À cet égard, toute stratégie de développement des pêches devrait comprendre une analyse des directions gouvernementales des pêches maritimes. Une telle analyse pourrait probablement conduire à des innovations et à des changements de structures propres à améliorer leur fonctionnement.

7.5.2 Les politiques et les programmes

Toute politique étatique en matière de pêche, doit bien définir les objectifs poursuivis et s'inscrire dans des programmes propres à assurer l'atteinte de ces objectifs. D'autre part, l'État doit être sensible aux impacts de ses politiques et de ses programmes. S'il est attentif aux impacts de ses politiques et de ses programmes, son action et sa présence dans le milieu des pêches auront des effets valorisateurs incalculables et bénéfiques pour la nation toute entière. L'État devrait donc s'interroger continuellement sur la validité et la pertinence de ses politiques et de ses programmes et les modifier, le cas échéant, pour en accroître l'efficacité.

Des études devraient porter sur ces questions, de même que sur les coûts qu'imposent à l'État ses propres politiques et programmes. C'est là une orientation stratégique de première importance et sur laquelle les pays du Sahel devraient consacrer d'importantes ressources humaines et financières.

Agrovet Inc.

Marcel Daneau
Économiste
Conseiller en pêches

TABLEAU I

POTENTIELS DE PRODUCTION DES PAYS DU SAHEL

<u>PAYS</u>	<u>PÊCHES MARITIMES</u>	<u>PÊCHES CONTINENTALES</u>	<u>TOTAL</u>
<u>Toutes espèces: en tonnes métriques</u>			
Sénégal	414 000(1)	45 000(5)	459 000
Mauritanie	760 000(2)	15 000(6)	775 000
Gambie	75 000(3)	7 500(7)	82 500
Cap Vert	48 000(4)	—	48 000
Burkina Faso	—	16 000(8)	16 000
Mali	—	180 000(9)	180 000
Niger	—	20 000(10)	20 000
TOTAL	1 297 000	283 500	1 580 500

Note: Le Tchad n'a pu faire l'objet d'étude par le Club du Sahel.

- (1) Plan d'action de la pêche sénégalaise, Rapport définitif, République du Sénégal, décembre 1980, p. 15.
- (2) IV^e Plan de développement économique et social, République islamique de Mauritanie, décembre 1981, p. 288.
- (3) Bilan des projets de pêche de première génération du C.I.L.S.S. en République de Gambie, Club des Amis du Sahel, Sahel D(80)93, mai 1980, pp. 9-10.
- (4) Mémoire du Cap Vert, Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Nations Unies, 1981, p. 40.
- (5) Sénégal, Bilan-programme du secteur pêche continentale, Coopération CILSS/FAO, avril 1982, p. 21.
- (6) Mauritanie, Bilan-programme du secteur pêche continentale, Club du Sahel, Sahel D(83)225, p. 26.
- (7) Gambie, Bilan-programme du secteur de la pêche continentale, Club du Sahel, Sahel D(82)184, octobre 1982, p. 12.
- (8) Haute Volta, Bilan-programme du secteur pêche, Club du Sahel, Sahel D(82)176, mai 1982, p. 15.
- (9) Mali, Bilan-programme du secteur de la pêche, Club du Sahel, Sahel D(83)215, décembre 1981, p. 26.
- (10) Niger, Bilan-programme du secteur de la pêche, Club du Sahel, Sahel D(83)220, juillet 1983, p. 15.

TABLEAU 2

PRODUCTION APPROXIMATIVE DES PAYS DU SAHEL EN 1981

<u>PAYS</u>	<u>PÊCHES MARITIMES</u>	<u>PÊCHES CONTINENTALES</u>	<u>TOTAL</u>
<u>Toutes espèces: en tonnes métriques</u>			
Sénégal	230 000	8 000	238 000
Mauritanie	30 560	5 000	35 560
Gambie	26 000	3 000	29 000
Cap Vert	8 850	—	8 850
Burkina Faso	—	6 000	6 000
Mali	—	95 000	95 000
Niger	—	10 000	10 000
TOTAL	295 410	127 000	422 410
Autres pays(1)	600 000	—	<u>600 000</u>
TOTAL			1 022 410

Source: Bilans-programmes du secteur des pêches maritimes et continentales, Club du Sahel, Paris.

(1) Volume approximatif. Une très forte proportion des captures par les flottes étrangères est faite dans les eaux mauritanienes.

TABLEAU 3

CONSOMMATION DE POISSON DANS LES PAYS DU SAHEL - 1985

<u>PAYS</u>	<u>POPULATION(1)</u>	<u>CONSOMMATION KILO/PERS./AN.(2)</u>	<u>CONSOMMATION EN TONNES</u>
Sénégal	5 981 900	22.5	134 600
Mauritanie	1 590 000	20.0	31 800
Gambie	680 000	22.0	15 000
Cap Vert	358 000	27.0	9 700
Burkina Faso	6 710 000	1.5	10 100
Mali	7 807 000	10.0	78 100
Niger	<u>6 023 000</u>	1.5	<u>9 000</u>
TOTAL	29 218 900		288,300

(1) Source: La démographie des pays du Sahel, Situation actuelle et perspectives, Club du Sahel, Sahel D(80)100, septembre 1980.

(2) Source: Nécessité du développement des pêches dans les pays du Sahel, Club du Sahel, Sahel D(83)239, décembre 1983.

TABLEAU 4

BESOINS THÉORIQUES EN PROTÉINES D'ORIGINE HALIEUTIQUE
DANS LES PAYS DU SAHEL, 1985

<u>PAYS</u>	<u>PROTÉINES ANIMALES RECHERCHÉES</u>	<u>PROTÉINES ANIMALES CONSOMMÉES(1)</u>	<u>PROTÉINES HALIEUTIQUES À POURVOIR</u>	<u>HAUSSE THÉO- RIQUE DES DES CONSOM- MATIONS</u> (en %)	<u>BESOINS DE PROTÉINES HALIEUTI- QUES (2)</u> (en tonnes)
			(en grammes par personne par jour)		
Sénégal	33.0	18.5	14.5	43.9	193 700
Mauritanie	33.0	33.8	0	0	31 800
Gambie	33.0	12.2	20.8	63.0	24 450
Cap Vert	33.0	15.1	17.9	54.0	15 000
Burkina Faso	33.0	4.8	28.2	85.0	18 700
Mali	33.0	11.5	21.5	65.0	128 700
Niger	33.0	9.9	23.1	70.0	15 300
					427 650

(1) Source: Nécessité d'une promotion des activités de la pêche dans les pays du Sahel, Club du Sahel, Sahel D(80)76, juin 1980.

(2) Besoins de protéines halieutiques = Consommation approximative en tonnes en 1985 X hausses théoriques des consommations en pourcentage.

TABLEAU 5
LES DIRECTIONS GOUVERNEMENTALES DES PÊCHES DES PAYS DU SAHEL

PAYS	PÊCHES MARITIMES		PÊCHES CONTINENTALES	
	Ministères	Direction	Ministères	Direction
Sénégal	Ministère du Développement rural Secrétariat d'Etat à la Pêche maritime	Direction de l'océanographie et des pêches maritimes	Ministère du Développement rural Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts	Direction des eaux, forêts et chasse
Mauritanie	Ministère des Pêches et de l'Economie maritime	Direction des pêches	Idem	Idem
Gambie	Ministry of Water Resources and Environment	Department of Fisheries	Idem	Idem
Cap Vert	Ministère de la Coordination économique	Direction nationale des pêches	—	—
Burkina Faso	—	—	Ministère de l'Environnement et du Tourisme	Direction de la pêche et de la pisciculture
Mali	—	—	Ministère de l'Élevage et des Eaux et Forêts	Direction nationale des eaux et forêts
Niger	—	—	Ministère du Développement rural	Direction des eaux et forêts

Source: Bilans-programmes des secteurs des pêches maritimes et continentales.

Note: Des changements récents ont pu modifier ces structures.

BIBLIOGRAPHIE

1. Plan d'action de la pêche sénégalaise. Rapport définitif. République du Sénégal, décembre 1980.
2. IV^e Plan de développement économique et social, République islamique de Mauritanie, décembre 1981.
3. Bilan des projets de pêche de première génération du CILSS en République de Gambie, Club des Amis du Sahel, Sahel D(80)93, mai 1980.
4. Bilan-programme du secteur des pêches maritimes au Sahel, Document de synthèse, Club du Sahel, Sahel D(83)214, novembre 1983.
5. Nécessité du développement des pêches dans les pays du Sahel, Club du Sahel, Sahel D(83)239, décembre 1983.
6. Bilan-programme du secteur des pêches maritimes au Sahel, Situation au Sénégal, Club du Sahel, Sahel D(83)213, novembre 1983.
7. Bilan-programme du secteur des pêches maritimes au Sahel, Situation en Mauritanie, Club du Sahel, Sahel D(83)212, novembre 1983.
8. Bilan-programme du secteur des pêches maritimes au Sahel, Situation en Gambie, Club du Sahel, Sahel D(83)210, novembre 1983.
9. Bilan-programme du secteur des pêches maritimes au Sahel, Situation au Cap Vert, Club du Sahel, Sahel D(83)211, novembre 1983.
10. Haute-Volta, Bilan-programme du secteur pêche, Club du Sahel, D(82)176, mai 1982.
11. Mauritanie, Bilan-programme du secteur pêche continentale, Club du Sahel, Sahel D(83)225, mai 1982.
12. Gambie, Bilan-programme du secteur de la pêche continentale, Club du Sahel, Sahel D(82)184, octobre 1982.
13. Niger, Bilan-programme du secteur de la pêche, Club du Sahel, Sahel D(83)220, juillet 1983.
14. Mali, Bilan-programme du secteur de la pêche, Club du Sahel, Sahel D(83)215, décembre 1981.
15. Sénégal, Bilan-programme du secteur pêche continentale, Coopération CILSS/FAO, avril 1982.
16. Bilan-programme du secteur de la pêche continentale sahélienne (Gambie, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal), Document de synthèse, Club du Sahel, Sahel D(83)193, juin 1982.
17. La démographie des pays du Sahel, Situation actuelle et perspectives, Club du Sahel, Sahel D(80)100, septembre 1980.